flagrant d'action ou d'effets, et qui ne disjoigne violemment des médicaments analogues; mais cette étude fatiguerait l'attention du lecteur et ne saurait le convaincre davantage, je le suppose, des défectuosités des classifications proposées jusqu'ici.

CHAPITRE XVI

CLASSIFICATION PROPOSÉE.

La critique de ce qui existe n'implique pas nécessairement, et heureusement pour moi, l'obligation de le remplacer par quelque chose d'irréprochable ; je crois cependant qu'au point où en est aujourd'hui la thérapeutique, il n'est plus permis de se contenter de classifications très-artificielles, très-incomplètes et souvent inutiles ou dangereuses pour la pratique, et qu'il y a quelque chose de moins défectueux à chercher. Posons tout d'abord des principes et formulons des propositions : je maintiens les suivantes :

1° Toute caractérisation des médicaments ne peut, sous peine d'être insignifiante ou stérile, porter sur les qualités propres des médicaments, abstraction faite de leur usage. Un arrangement suivant la provenance naturelle, les propriétés extérieures, l'ordre alphabétique n'est, à proprement parler, ni mauvais ni bon, il est tout simplement inutile. Un catalogue ne vaut ni mieux ni moins.

2° L'action physiologique d'un médicament n'est jamais tellement unique et constante, en face des modalités infiniment variées que l'idiosyncrasie lui imprime, que l'on puisse asseoir sur elle une classification utile.

3° Si cette action *phénoménale*, *visible*, ne peut servir à classer les médicaments, cette inaptitude est bien plus réelle encore pour l'action intime, *moléculaire*, qui est hors de la portée de nos sens et qui nous entraîne dans la voie périlleuse des théories et des hypothèses.

4° Il faut renoncer à la prétention de classer d'un bloc le même médicament dans un seul groupe sous ses modalités diverses de doses, de formes, de modes d'application, etc. Chaque médicament est un faisceau thérapeutique dont les traits séparés peuvent, suivant les conditions que je viens d'indiquer, appartenir à des groupes variés, quelquefois même éloignés les uns des autres.

5° L'ordre *thérapeutique*, c'est-à-dire basé sur les indications, est le seul qui puisse permettre d'arriver à une classification, non pas irréprochable, mais utile.

Ces prémisses posées, j'entre dans l'exposition des détails de l'*arrangement* (je ne dis pas de la *classification*) que je propose. Il est, je le répète, *clinique* dans son but et *analytique* dans ses procédés.

On pourrait définir le médicament l'*instrument de l'indication* (sans oublier que les moyens de l'hygiène sont aussi des instruments d'indication). Cette définition est la clef de l'arrangement méthodique que je vais proposer à mon tour.

Au lieu de rapprocher les médicaments par la somme de leurs ressemblances de propriétés ou d'action physiologique, je les classe suivant leurs indications. Cet arrangement, qui dispose les médicaments comme on dispose les instruments dans un arsenal de chirurgie suivant leur finalité opératoire et non pas suivant leurs ressemblances contingentes de forme, de grandeur, de matière, a pour but de guider le praticien *qui sait ce qu'il veut faire*, c'est-à-dire qui a re-

connu une indication, vers le moyen qui *lui permet de le mieux faire*, c'est-à-dire vers le médicament le mieux adapté à son dessein. Tout autre arrangement ne me paraît ni aussi pratique ni aussi clinique que celui-ci.

Je séparerai les médicaments en trois grandes classes :

1° Les médicaments étiocratiques;

2° Les médicaments physiologiques;

3° Les médicaments nosopoiétiques.

ARTICLE PREMIER

MÉDICAMENTS ÉTIOCRATIQUES.

Requin a créé l'expression de *nosocratiques* (de νόσος *maladie*, κρατίζειν, *dominer*) pour caractériser un groupe, malheureusement trop clair-semé, de médicaments qui s'adressent à la cause elle-même des maladies et que je propose, pour cela, de désigner par le terme d'*étiocratiques* (1); ils se signalent par leur action héroïque et résument, à proprement parler, la meilleure part de la certitude thérapeutique. Ils répondent, en effet, à ce que, dans le langage de l'école de Montpellier, on appelle des indications *causales*.

Je les diviserai en six groupes :

1° Neutralisants de diathèses;

2° Neutralisants de miasmes;

3° Neutralisants de virus;

4° Neutralisants de venins;

5° Neutralisants physiques;

6° Neutralisants chimiques.

(1) J'ai déjà expliqué le sens de ce néologisme dérivé de αἰτία, cause, κρατίζειν, dominer, vaincre.

§ 1. — Neutralisants de diathèses.

Il en existe autant d'espèces qu'il existe d'espèces de diathèses. Je reconnais donc des neutralisants :

I. Antiscrofuleux qui neutralisent ou détruisent le germe diathésique, héréditaire ou acquis, de la scrofule, ou qui modifient son terrain organique de façon à l'empêcher de réaliser ses manifestations. Ils se partagent en :

1° *Iodiques* (iode, iodures, iodoforme, matières végétales ou animales iodifères, éponge calcinée, huile de morue, etc.);

2° *Bromiques* (brome, bromures, bromoforme, matières végétales ou animales bromifères, etc.);

3° *Auriques* (or, oxydes, chlorure d'or.);

4° *Chloruro-sodiques* (sel marin, eau de mer, eaux minérales salées);

5° *Barytiques* (chlorure de baryum, iodure de baryum, chlorure double de fer et de baryum) (1);

6° *Antiscrofuleux végétaux* (préparations de noyer, amers aromatiques, etc.).

On voit que le nombre des antiscrofuleux est considérable et que le médecin est armé, en présence de la scrofule, *maladie-légion*, de ressources puissantes. Elles demeure-

(1) L'idée d'employer le chlorure de baryum contre les manifestations diverses de la scrofule appartient à Crawford, qui publia ses essais en 1780. Baudelocque l'a expérimenté avec succès en 1830 à l'hôpital des Enfants-Trouvés. En 1835, Lisfranc essaya ce sel, à l'instigation de M. Sirus-Pirondi dans le traitement des tumeurs blanches (Voy. *Bulletin de thérapeutique*, 1835, t. XI, p. 34 et 88). Aujourd'hui ce médicament est provisoirement oublié; il y aurait certainement lieu de l'essayer à nouveau. La propriété remarquable qui lui a été reconnue par Lisfranc, d'abaisser considérablement le rhythme du pouls, mériterait également d'être étudiée de plus près.

raient toutefois insuffisantes si elles n'étaient secondées par des conditions d'hygiène appropriées, c'est-à-dire opposées à celles qui font naître le lymphatisme de toutes pièces ou provoquent l'éclosion d'un germe héréditaire de scrofule.

II. Antirhumatismaux. — Ce sont des médicaments qui, allant au *fond* même du rhumatisme, en combattent le principe diathésique, sans préjudice, bien entendu, de tous les autres médicaments qui en atténuent les manifestations ou les formes, tels que les antiphlogistiques, les sédatifs, les tempérants, etc.

Il paraît superflu de démontrer ici l'existence d'une diathèse rhumatismale ; mais cette diathèse offre cette particularité remarquable qu'elle peut être créée par l'hérédité ou par la répétition d'actes morbides accidentels qui n'ont pas, dans le principe, de lien diathésique entre eux ; en d'autres termes, si on *naît* rhumatisant, on *devient* rhumatisant ; c'est une diathèse que l'on peut créer artificiellement et en quelque sorte à volonté. Dans les deux cas, qu'elle soit héréditaire ou acquise, la diathèse rhumatismale est justiciable de certains médicaments à action spécifique. On peut les classer dans les groupes suivants :

1° *Colchiciques* embrassant : le colchique d'automne, les varaires, la cévadille et leurs alcaloïdes (colchicine, vératrine, sabadilline).

2° *Quiniques*, comprenant la quinine et la caféine. Ce rapprochement est justifié, à mes yeux, par l'action très-analogue, au point de vue de la diathèse rhumatismale, du quinquina et du café, ressemblance sur laquelle j'ai insisté avec soin dans un travail sur cette dernière substance (1).

(1) Fonssagrives. Art. Café du *Dict. encyclop. des sc. médic.*, t. XI, 1869.

3° *Iodiques.* — On sait combien l'iode et ses congénères sont efficaces dans certaines formes du rhumatisme ; je citerai : le rhumatisme noueux dans lequel l'iode donne de meilleurs résultats que tout autre moyen (1) ; la névralgie sciatique, si habituellement rhumatismale, dans laquelle l'iodure de potassium, comme l'a montré M. Izarié, rend des services signalés ; l'huile de morue, qui est entrée dans la thérapeutique par cette porte avant qu'on songeât à l'opposer à la phthisie pulmonaire, etc. Les propriétés reconstituantes de ce dernier médicament ne sauraient faire oublier qu'il agit aussi, jusqu'à un certain point, comme médicament iodique.

4° *Ammoniacaux.* — Je place dans ce groupe l'ammoniaque et ses sels et la triméthylamine, qui s'en rapproche tant au point de vue clinique et dont l'efficacité contre le rhumatisme a été récemment démontrée par de nombreux travaux (2).

5° *Sulfureux.* — Le soufre, les sulfureux et les eaux minérales sulfureuses rendent, tous les jours, dans le traitement

Je me demande si l'action si remarquable par sa sûreté qu'exerce la quinine sur les névralgies des nerfs crâniens (en dehors de toute origine paludéenne de celles-ci), ne tient pas à ce que le rhumatisme est très-souvent à la racine de ces névralgies. Fonssagrives, *De la photophobie dans l'ophthalmie phlycténulaire et de son traitement par le sulfate de quinine* (*Bulletin de thérap.* 1860, t. XLVIII, p. 377).

(1) C'est M. Lassègue qui a mis surtout en relief les bons résultats que l'on peut obtenir de la teinture d'iode à l'intérieur dans le rhumatisme noueux (*Arch. gén. de médecine*, numéro de septembre 1856).

(2) La triméthylamine (C^6HAz), découverte en 1850 par Wertheim, se trouve dans la saumure de hareng, dans la vulvaire (*Chenopodium vulvaria*), dans le *Cotyledon umbilicus*, où sa présence a été signalée par un chimiste distingué, M. le professeur Hétet, qui a bien voulu analyser, sur ma demande, cette plante dont j'applique avec avantage le suc au traitement de l'épilepsie. La triméthylamine et son chlorhydrate jouissent aussi de propriétés antirhumatismales qui ne paraissent pas douteuses.

des diverses manifestations de la diathèse rhumatismale, des services dont l'importance est notoire.

Ces médicaments paraissent agir de deux façons : en aguerrissant la peau contre l'impressionnabilité au froid et en diminuant, par suite, les occasions de rhumatismes ; et en combattant la diathèse rhumatismale elle-même.

Je ne ferai que signaler certaines substances telles que le frêne et le gayac, dont l'utilité contre le rhumatisme a besoin d'être contrôlée par des recherches nouvelles.

III. Antiarthritiques. — Je ne crois pas à l'identité de nature de la goutte et du rhumatisme ; l'une est plus fatalement héréditaire que l'autre ; celle-ci a ses provocations plutôt dans le milieu atmosphérique, celle-là dans le régime ; mais on ne saurait cependant nier la ressemblance étroite qui les lie l'une à l'autre ; elle éclate surtout dans ce fait que les antidiathésiques qui conviennent à la première, conviennent aussi, dans une certaine mesure, à la seconde. Ainsi, le colchique est le médicament des deux diathèses ; le café et le quinquina ont fréquemment en elles une indication commune ; les alcalins toutefois semblent ne convenir qu'à la goutte et les sulfureux qu'au rhumatisme. Je partagerai les antigoutteux en :

1° *Colchiciques* (colchique, vératrine, etc.) ;

2 *Quiniques* (quinine, caféine, quinquina, café) ;

3° *Dialytiques* (benzoate de soude, silicate de soude, sels alcalins, carbonate de lithine).

IV. Antiherpétiques. — Existe-t-il une diathèse herpétique, c'est-à-dire un état général de l'économie, se transmettant par hérédité, se révélant ostensiblement par une

proclivité aux diverses dermatoses, notamment aux dermatoses sèches, et d'une façon occulte par son ingérence dans diverses maladies, en particulier dans les affections nerveuses ? On ne saurait en douter. Certainement, on a exagéré et élargi outre mesure le domaine clinique de l'herpétisme ; mais, ce qui en restera suffit bien pour justifier l'emploi d'antiherpétiques généraux dans les affections de la peau, qui ne se rattachent ni à la syphilis ni à la scrofule, et aussi dans les troubles divers qui surviennent après la disparition, spontanée ou provoquée, d'une manifestation herpétique. Je diviserai les antiherpétiques en :

1° *Arsenicaux*, qui déploient contre l'herpétisme leur utilité la plus réelle, et qui constituent, en quelque sorte, le fond de la thérapeutique qu'on lui oppose.

2° *Mercuriels*, dont l'action spécifique, en fait d'herpétisme, est moins démontrée, mais qui paraissent cependant la posséder, même dans les cas où une dermatose ne saurait être rationnellement rapportée à la syphilis.

On sait, du reste, que le mercure est entré dans la thérapeutique à ce titre, et il est difficile d'admettre, quelque grand que soit le nombre des dermatoses syphilitiques, que les succès fournis par le mercure se soient toujours rapportés à des maladies de peau commandées par un vice syphilitique.

3° *Sulfureux* (soufre, sulfures, eaux minérales sulfureuses).

4° *Alcalins* (sels de soude, de potasse, de chaux, de magnésie, etc.).

5° *Antiherpétiques végétaux* (anémone, douce-amère, daphné, sassafras, salsepareille, squine, etc.), dont l'action est bien moins démontrée.

§ 2. — Neutralisants de miasmes.

Un second groupe des médicaments étiocratiques, a pour effet de neutraliser l'action des miasmes, c'est-à-dire de ces principes, provenant de la décomposition des matières organiques et qui, introduits dans le sang, y déterminent une intoxication véritable. La pente des idées qui ont cours en étiologie aujourd'hui et qui tendent à faire de la médecine un chapitre de l'histoire naturelle, conduit à attribuer dans ces accidents un rôle dominateur au parasitisme et à rattacher les faits de septicémie, d'infection, à une pullulation parasitaire végétale ou animale. Suivant ces théories un peu aventureuses, les neutralisants de miasmes ne seraient que des parasiticides. Je distinguerai les trois catégories suivantes de ces agents :

I. Antiputrides s'opposant aux actes de fermentation putride que des matières organiques, en voie de décomposition elles-mêmes, tendent à susciter dans l'économie.

La vieille théorie de la putridité des humeurs, tombée dans un discrédit fort mérité, et qu'on faisait intervenir jadis à tout propos dans l'interprétation des faits morbides, nous est revenue sous cette forme scientifique et a ramené avec elle les antiputrides, dont la phalange s'est d'ailleurs grossie de nouvelles et importantes recrues.

On peut reconnaître trois séries d'antiputrides :

1° *Antiputrides phéniques* ayant pour type le phénol et comprenant la benzine, le goudron, la créosote, l'acide phénique, toutes les substances pyrogéniques, c'est-à-dire provenant de la distillation sèche des matières organiques,

et en particulier de la houille, telles que le leukol, le pyrrhol, la pyridine (1).

2° *Antiputrides éléopténiques* (2). — Ils sont constitués par toutes les essences, liquides ou concrètes, qui ont une action conservatrice, basée précisément sur leur aptitude à arrêter la putréfaction. Dans un mémoire que j'ai publié en 1866, j'ai cherché à démontrer l'extrême homogénéité thérapeutique de cette classe de médicaments, et j'ai fait ressortir, en même temps que leur action parasiticide, leur action antiputride. Les théories récentes du rôle de la vie dans les faits de fermentation permettent peut-être de considérer ces deux actions comme corrélatives l'une de l'autre.

3° *Antiputrides chlorés.* — Le chlore et les composés chlorés (chlorures alcalins, liqueur de Labarraque, eau chlorée), étaient jadis très-employés comme antiputrides avant la découverte des propriétés des substances analogues à l'acide phénique ; leur usage est plus limité aujourd'hui, mais encore les emploie-t-on quelquefois pour arrêter ou masquer les phénomènes de putridité.

4° *Antiputrides sulfurés.* — Les sulfites et les hyposulfites alcalins arrêtent les fermentations végétales et animales. Aussi a-t-on eu l'idée de les employer, à titre d'agents conservateurs, désinfectants, antiputrides. Les médecins italiens en ont fait surtout, à la suite de Polli, le sujet d'expérimenta-

(1) L'huile animale de Dippel est un médicament de ce genre ; elle se prépare en purifiant par des distillations successives l'esprit volatil de corne de cerf, produit de la distillation sèche de cette matière organique. L'huile empyreumatique de Chabert est un mélange de 1 partie d'huile animale de Dippel et de 3 parties d'essence de térébenthine, c'est-à-dire qu'elle est formée de deux substances qui agissent avec une extrême énergie sur les organismes inférieurs.

(2) Du mot *éléoptène* qui sert à désigner le principe liquide des essences et l'essence elle-même.

tions cliniques nombreuses et les ont appliqués avec un succès qui demande confirmation, au traitement des maladies dites zymotiques dans lesquelles on peut supposer l'intervention d'un ferment et de fermentations.

5° *Antiputrides boro-siliciques.* — M. Dumas avait démontré que le borax s'opposait, dans une certaine mesure, aux fermentations. MM. Rabuteau et Papillon ont vérifié l'exactitude de ce fait et ont admis que le borate d'ammoniaque jouissait également de propriétés antiseptiques. Le premier de ces observateurs, se fondant sur l'analogie chimique du bore et du silicium, a pensé que les silicates pouvaient, comme les borates, arrêter ou empêcher les actes de fermentation, et il a constaté expérimentalement ce fait (1). Il y a là une vue thérapeutique nouvelle et qui justifie des essais. Quant à l'explication donnée par ce médecin de l'utilité du borax contre le muguet, explication fondée sur l'action toxique exercée sur l'*Oidium albicans* par ce sel, je lui accorde moins de valeur qu'à celle basée sur l'alcalinisation des liquides de la bouche. On sait en effet que ces liquides sont toujours acides chez les sujets atteints de muguet, et que l'on peut même artificiellement faire végéter l'*Oidium albicans* sur des tranches de pommes, pourvu que celles-ci soient acidules. D'ailleurs on retire tous les jours les mêmes résultats de l'emploi de collutoires au bicarbonate de soude, et ils sont plus avantageux que ceux au borax.

6° *Antiputrides métalliques.* — Je place dans ce groupe les substances métalliques qui, appliquées aux matières organiques privées de vie, en suspendent la putréfaction peut-être en tuant les organismes qui sont les agents de celle-ci. Les

(1) Rabuteau, *Eléments de thérapeutique et de pharmacologie.* Paris, 1873, p. 1055.

sels de fer, d'alumine, de mercure, et sans doute aussi ceux de cuivre et de zinc, sont dans ce cas. Le *chloralum*, dont il est fait grand bruit en ce moment comme moyen de purification aérienne, n'est qu'une solution de chlorure d'aluminium, à 13 p. 100, additionnée de petites quantités de chlorure de calcium, de plâtre, de chlorures de cuivre, de fer, de phénol.

II. Antipaludéens. — La doctrine du parasitisme appliquée à la nature des miasmes s'est étendue jusqu'au miasme paludéen, dans lequel on a voulu voir récemment les germes reproducteurs d'une algue s'introduisant dans l'économie par l'absorption respiratoire, s'y développant comme en un milieu favorable, au bout d'un temps d'incubation, variable suivant la nature de chaque germe, et éclosant par générations successives dont le développement déterminait le type fébrile.

Tout cela est bien hypothétique sans doute, et la théorie du Dr Salisbury est loin de s'imposer encore à la conviction. Si toutefois elle prenait jamais plus sérieusement racine dans les idées médicales, je lui signale comme un argument en sa faveur ce fait thérapeutique : que les fébrifuges végétaux appartiennent tous au groupe des amers qui, on le sait (le quassia amara en est un exemple entre beaucoup d'autres), inoffensifs pour l'homme, sont très-toxiques pour les animaux inférieurs.

Je distingue dans les antipaludéens deux catégories :

1° *Antipaludéens picriques* (de πικρός, amer); tels sont le quinquina et ses alcaloïdes ; les amers indigènes et exotiques, l'acide nitro-picrique, le sulfate de beebérine (1), la berbérine retirée de l'épine-vinette, etc.

(1) La beebérine ($C^{42}H^{20}A^{2}O^{11}$,10H0) est un alcaloïde retiré de la *Nectandra Rodiei* de la famille des Laurinées.